

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Transition écologique et valorisation économique
CPIER Vallée de la Seine – Édition 2026

Jusqu'à

80%de soutien pour
les projets liés
au changement
climatique

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises (PME, ETI, GE),
Collectivités territoriales,
structures de recherche, seules
ou en partenariat

FORME DE L'AIDE

Déterminée par le financeur



INTENSITÉ DE L'AIDE

De 15 à 80%
des dépenses éligibles

PÉRIODE

Relève finale **31/03/2026** –
Dépôt fiche projet avant
le 12/03/2026

FINANCEURS



QUELS PROJETS ?

Les projets doivent être **innovants, opérationnels et économiquement crédibles**, avec une démonstration claire de leur impact environnemental et territorial.

Ils s'inscrivent dans un ou plusieurs des 5 axes suivants :

1. Transition vers des mobilités **durables et décarbonées** (offre de service intermodales, vélo/ route/fluvial/férovrière, circuit logistiques, filière de l'hydrogène)
2. **Réduction de l'empreinte carbone des procédés industriels**
3. **Économie circulaire** et boucles locales (réemploi, valorisations déchets dont ceux issus du BTP)
4. **Énergies renouvelables** (dont hydrogène, biomasse, chaleur)
5. **Adaptation au changement climatique** et résilience territoriale

Les projets collaboratifs, interrégionaux par nature ou par effets, sont particulièrement attendus, avec un ancrage démontré sur la Vallée de la Seine.

QUELS SOUTIENS ?

Le dispositif propose un **soutien technique et financier**, mobilisable notamment sur :

- ↳ des études amont (faisabilité, diagnostics, ingénierie technico-économique),
- ↳ des actions d'innovation et d'expérimentation,
- ↳ des démarches de structuration de filières, d'écosystèmes ou de chaînes de valeur,
- ↳ des actions d'animation, de formation ou de changement de pratiques.

Dépenses éligibles : études et conseil, investissements, personnels, animation/ communication/formation, frais connexes.

Les taux et montants d'aide sont déterminés après instruction, selon la nature du projet, le profil du porteur et les règles propres à chaque financeur (ADEME, Régions).

Critères de sélection : Sélection exigeante sur 5 critères : structuration interrégionale et partenariale, réponse aux enjeux thématiques, innovation, caractère opérationnel, solidité du montage financier.

POUR ALLER PLUS LOIN

En résumé : Dispositif sélectif, centré sur la valeur ajoutée interrégionale, la solidité des partenariats et la crédibilité économique des projets. Les dossiers doivent démontrer un impact mesurable, une maturité suffisante et une cohérence stratégique forte avec les axes du CPIER.

⚠ Pour candidater, et valider son éligibilité au préalable d'un dossier complet, il est recommandé de déposer une fiche projet avant le 12 Mars.

Acteur de référence du conseil en financements publics, ABF c'est :

23

Années
d'expérience

160

Collaborateurs
(docteurs, ingénieurs, ...)

15Mds€

De projets
financés depuis 2013

8

Bureaux
en France

ABF

tinexta
innovation
hub

in www.abfdecisions.fr

Pour nous contacter

02 47 60 93 40
contact@abfdecisions.fr